

# LE VÉRIDIQUE, OU COURRIER UNIVERSEL.

(DIERE VERUM QUID FETAT?)

Du 6 FLOREAL, l'an 4 de la République Française. (Lundi 25 AVRIL 1796, v. st.)

*Message du directoire, annonçant la nouvelle victoire que vient de remporter l'armée d'Italie, à Monte-Millesimo, où les ennemis ont perdu dix mille cinq cents hommes, dont huit mille ont été faits prisonniers.*  
= *Résolution sur le type des mandats.* = *Proclamation du directoire exécutif aux armées françaises.*  
= *Repport sur un message du directoire, proposant une loi contre la tentative du vol.*

## A V I S.

Le prix de l'abonnement est de 750 livres en assignats, ou de 9 livres en numéraire par trimestre. Les abonnemens des pays étrangers, conquis ou réunis, ne peuvent être reçus qu'en numéraire. Les lettres et avis doivent être adressés francs de port, au citoyen LAROUX commis au bureau de ce journal, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n<sup>o</sup>. 42.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

C A R E N T A N , le 29 germinal.

Les anglaises fortifient toujours aux isles S. Marcoul. Ces jours derniers on y a vu jusqu'à 16 vaisseaux, dont deux de 74. Ils sont presque tous partis. On a trouvé sur le bord de la mer une bouteille bien bouchée dans laquelle étoit un papier écrit contenant ces mots : *Français, nous sommes ici pour venger la mort de votre roi!* On a porté la bouteille à S. Vast.

Une voiture publique allant de S. Lô à Coutances, a été arrêtée par les chouans; ils ont fait descendre les voyageurs les uns après les autres, et se sont emparés de tous leurs effets, argent, montres et assignats. Ils n'ont tué personne. Cela prouve qu'il y a différentes sectes parmi les chouans; car il en est qui ne pillent point les particuliers et se contentent de s'emparer des effets appartenans à la république, qu'ils trouvent dans les diligences.

*Fin de l'interrogatoire de Charette.*

34e. *D.* Vos opérations militaires avoient-elles quelques corrélations avec celles des chouans? — *R.* Que non.

35e. *D.* Connoissiez-vous un centre d'autorité qui réunît une domination commune sur vous et votre armée, sur celle de Stofflet et des chouans? — *R.* Que non.

36e. *D.* Aviez-vous des correspondances dans l'intérieur, en receviez-vous des secours pour continuer la guerre? — *R.* Que non.

37e. *D.* Quels étoient donc vos moyens pour continuer la guerre, au moment où vous avez été pris? — *R.* Qu'il n'avoit alors presque plus de moyens, vu que les commandans de divisions s'étoient déjà ren-

cus, et que ceux des paroisses rendoient les armes, ainsi que les soldats.

38e. *D.* Quelle étoit l'organisation de votre armée? — *R.* Quelle étoit distribuée en dix ou onze divisions, et qu'il n'avoit d'officiers supérieurs dans son état-major qu'un major-général sans fonctions générales, et deux approvisionnementneurs.

39e. *D.* Quels étoient les chefs de divisions? — *R.* Que c'étoit MM. Fougaret, Guerin, Laroberie, Rezeau, Savin, Dubaye, Lecouvreur, Dubois, Lemoine.

40e. *D.* Aviez-vous des magasins de subsistances pour votre armée? — *R.* Qu'il en avoit, et que les troupes républicaines s'en sont emparées.

41e. *D.* Aviez-vous des magasins d'armes et de munitions de guerre? — *R.* Que non.

42e. *D.* Reste-t-il encore beaucoup de munitions et d'armes dans la Vendée? — *R.* Qu'il n'en sait rien, qu'on lui a pris tout ce qu'il avoit à l'entrepôt, et qu'il ignore le nombre d'armes qui a été rendu, et celui qui reste au pouvoir des habitans.

43e. *D.* Quel étoit l'esprit des habitans quelque tems avant votre arrestation; croyez-vous qu'ils fussent disposés à continuer la guerre? — *R.* Qu'il ne connoissoit pas l'esprit des habitans, et qu'il en a été abandonné.

44e. *D.* N'avez-vous pas donné des ordres depuis peu au nom du roi aux habitans de prendre les armes, à peine d'être fusillés? — *R.* Qu'il avoit fait cet ordre; mais qu'il ne le rendoit pas général.

45e. *D.* Pourquoi après que vos rassemblemens furent dispersés par les troupes républicaines, et que les habitans vous eurent abandonnés, n'avez-vous pas cherché à quitter le sol de la Vendée? — *R.* Parce qu'il n'avoit pas voulu abandonner la cause qu'il soutenoit.

46e. *D.* Avez-vous connoissance de l'assassinat commis sur le curé de la Rabatelière? — *R.* Qu'il en a eu connoissance deux jours après qu'il a été commis; mais qu'il l'a été à son insçu.

47e. *D.* Avez-vous quelque autre renseignement à donner sur la guerre de la Vendée? — *R.* Que non.

Certifié conforme.

Signé le général de brigade DUTILL.

( 2 )  
DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

*Le directoire exécutif aux armées françaises.*

Défenseurs de la patrie, le moment approche de reprendre vos armes victorieuses; le moment approche de vous arracher à un repos auquel vous ne vous êtes livrés que dans l'espoir qu'il amènerait bientôt une paix honorable; mais les flots de sang qui ont coulé n'ont pas encore satisfait la rage de nos ennemis. Ils s'imaginent, sans doute, que nous allons abandonner le fruit de nos victoires, au moment même où le succès est près de les couronner. Ils s'imaginent que nous allons leur demander en lâches une paix que nous leur avons offerte à généreux ennemis. Qu'ils conçoivent ces indignes pensées, nous ne nous en étonnons pas; ils n'ont jamais combattu pour la liberté. . . . Mais ce qu'ils ne peuvent ignorer, c'est que les braves armées avec lesquelles ils veulent encore se mesurer, sont les mêmes qui les ont tant de fois vaincus. Non, ils n'ont pas oublié les prodiges de la valeur française; ils se rappellent encore avec épouvante, et les redoutes de Gemmappes et les champs de Fleurus, et les glaces de la Hollande; ils se rappellent que les Alpes et les Pyrénées ne vous ont opposé que d'impuissantes barrières, et que la presqu'île de Quiberon est devenue le tombeau de tous ces parricides esclaves qui, dans l'espoir de vous asservir au joug d'un maître, osèrent mettre le pied sur le sol de la république. S'ils pouvoient l'avoir oublié, vous le leur rappelleriez bientôt par des coups plus terribles encore: vous leur apprendriez, enfin, que rien ne peut résister aux efforts d'un grand peuple qui veut la liberté.

Vous avez donné, braves guerriers, le rare exemple de ce désintéressement qui ne peut exister que parmi des républicains; c'est souvent au milieu de la plus grande pénurie des subsistances, du dénuement presque absolu des objets les plus indispensables, que vous avez montré cette patience héroïque qui, jointe à votre impétueuse valeur, vous distingue si avantageusement, et vous signalera chez tous les peuples et aux yeux de la postérité. Vous le conserverez, soldats républicains, ce grand caractère; et au moment où votre situation vient de s'améliorer, ou d'un vœu unanime, les représentans du peuple ont pris des mesures pour pourvoir efficacement à vos besoins, vous redoublez aussi de vigueur et de courage, pour mettre fin à une guerre qui ne peut plus être terminée que par de nouveaux triomphes.

En vain le gouvernement français a-t-il manifesté, chez toutes les puissances qui lui ont la guerre, le désir sincère de rendre enfin le repos à l'Europe épuisée; en vain leur a-t-il fait les propositions les plus justes et les modérées; rien n'a pu surmonter leur déplorable aveuglement; oui, braves guerriers, il faut encore des victoires, et c'est votre énergie seule qui peut faire cesser ce fléau dévastateur. Préparez-vous donc à un dernier effort, et qu'il soit décisif; que tout plie, que tout se dissipe devant vos phalanges; que les nouveaux drapeaux de vos ennemis, enlevés par vos mains triomphantes, forment, avec les premiers, le trophée sur lequel au nom de la France, toujours grande dans ses malheurs, toujours juste dans la prospérité, sera proclamée la paix équitable que vous devez donner au monde.

Et vous, généreux défenseurs, qui l'aurez cimentée de votre sang, bientôt vous reviendrez au sein de vos familles et parmi vos concitoyens, jouir de votre gloire,

redoutables encore, dans votre repos, à tous les ennemis de la république.

LETOURNEUR président.

Paris, le 5 floréal.

Le 28 germinal Cormatin, chef de chouans, est parti de Cherbourg pour Saint-Lô où il va, dit-on, être jugé pour une conspiration qu'il est accusé d'avoir ourdie dans la prison de Caen. Les conspirations tramées dans des cachots peuvent à la rigueur être vraies, mais on conviendra qu'elles ne sont guère vraisemblables; et celles qu'on a imaginées sous le règne de la scélératesse (improprement appelé le règne de la terreur) nous ont rendus très-défians sur ce point. Au reste, l'instruction du procès fixera sur ce célèbre accusé notre opinion qu'il est nécessaire de suspendre encore. Deux compagnies, l'une de chasseurs, l'autre de grenadiers, l'accompagnent dans le trajet. On l'a trouvé triste et changé.

La France continue d'être un champ de carnage. Le soleil ne se lève pas un seul jour sans éclairer plusieurs assassinats. Ceux qui ont osé dire que la terre est faite pour boire le sang, doivent voir qu'elle remplit bien dans ce tems-ci cette cruelle destination. On mande de Saint-Calais, le 18 germinal, que les chouans se sont transportés dernièrement à Vancé, commune du canton de Bessé, au nombre de 50 à 60, pour égorger 8 républicains qui leur étoient désignés. Ils n'en ont trouvé que deux, dont un prêtre constitutionnel. Ils les ont conduits au pied de l'arbre de la liberté, l'ont fait abattre devant eux, et les ont fusillés ensuite. Ils avoient la veille tué un autre prêtre constitutionnel à la Chartre, ci-devant district de Château du Loir.

On parle d'un embargo mis par le gouvernement français sur les navires hambourgeois qui se trouvent dans les ports de la république. La cause de cette mesure est le refus fait par le sénat d'Hambourg de reconnaître le citoyen Rheinard, en sa qualité d'envoyé de la république française.

Il est constant que Fréron est arrivé ici avant-hier, armé de toutes pièces, pour entrer en lice avec les champions qui voudront attaquer sa conduite dans les départemens du Midi. On nous assure qu'il a dû y avoir hier au soir chez Barras un grand thé, où il a été invité avec une nombreuse société de l'un et l'autre sexe.

On écrit de Stockholm que les préparatifs d'armement qui avoient été commencés à Calserone, se continuent toujours; mais qu'il paroît que le défaut d'argent seul en ralentit l'activité.

L'ambassadeur de France Lehoc, qui avoit été rappelé, reste cependant encore en Suède; il a même des conférences avec le grand-chancelier. Il étoit allé à Falun pour y voir les mines de cuivre: le chargé d'affaires Marivaux est venu l'y trouver après l'arrivée d'un courrier de France, qu'on dit chargé de dépêches importantes.

On voit sur la carte, en y cherchant la suite des manœuvres relatives à la bataille qui a ouvert la campagne

en Italie , et le plan présumable des opérations futures , que le général Buonaparte , ne voulant pas prodiguer le sang français au col de la Bocquette , s'est déterminé à l'abandon du terrain entre Gènes et Savone ; et qu'il prend la route d'Acqui et d'Alexandrie-de-la-Paille , d'où il reviendra par sa droite sur Tortone , avant d'aller à Pavie.

On se plaint toujours de l'inégale distribution du pain. Des fruitiers , des petits boutiquiers dont le fonds ne vaut pas 50 livres en numéraire , sont privés de leurs cartes ; tandis que des hommes logés sous des lambris dorés , des représentans du peuple , comme Tallien , par exemple , sont portés sur la liste des citoyens indigens , et menacent de leur colère et de celle du directoire , les commissaires patriotes et sévères qui leur ont retiré leur carte de pain.

A propos de Tallien et de distribution , on est curieux de savoir si dans ses économies , le directoire exécutif a songé à rapporter un certain arrêté du comité de salut public , qui accorde une ration d'avoine et de fourrage au fameux cheval de Quiberon. Si cet arrêté ne peut pas être rapporté , nous l'invitons au moins à en changer la destination en faveur de ce pauvre B.t.b.l. que sa femme vient de réduire à la besace.

Le 21 de ce mois , le procès des septembriseurs doit commencer. La justice et l'humanité si cruellement outragées , réclament la punition des chefs et des complices de ces horribles assassinats. Un citoyen vient , dans un papier public , de donner des éclaircissemens sur les auteurs de cette affreuse journée ; il assure qu'il existe au bureau de l'accusateur public du tribunal du département de la Seine :

1°. Une copie collationnée d'une déclaration du citoyen Paillet , alors électeur , constatant que MM. Panis et Sergent , alors administrateurs , étoient , conjointement avec Marat , Robespierre et autres , principaux auteurs de cet événement ;

2°. Une déclaration du citoyen Charbonnier , alors électeur , ancien commissaire de police , constatant également que MM. Panis et Sergent , conjointement avec Marat et Robespierre , étoient les principaux auteurs de ces mêmes journées , et que lesdits Panis et Sergent s'étoient approprié et avoient partagé cent soixante mille livres en or , provenant des dépouilles de leurs victimes.

On écrit d'Orléans , en date du premier floréal , que les troubles du Cher et de l'Indre sont entièrement apaisés. La présence des troupes qui ont marché avec célérité , a dissipé les rassemblemens ; nous avons fait un certain nombre de prisonniers , dont les dispositions ont aidé à saisir tous les fils de la conspiration. Les chefs à qui l'exécution a été confiée , ont heureusement montré une inertie complète.

On trouve d'étranges révélations , ou si l'on aime mieux , des assertions bien hardies dans l'Ami des Loix du 4 floréal , sur la Vendée et les chouans. « On fit , dit-il , un traité solennel avec les lieutenans du prétendu roi de France. . . . . On leur rendit leurs armes , on releva leur courage : on fit plus , on leur

fit espérer que leurs vœux seroient comblés , et que la république seroit bientôt placée à la royauté »

» Les membres du gouvernement avoient-ils formé ce projet eux-mêmes ? avoient-ils désespéré de la république ? avoient-ils cru que le territoire , le génie des habitans et la force des circonstances s'opposoient invinciblement au gouvernement de plusieurs ? Cette opinion étoit-elle commune à tous les membres , ou n'étoit-elle que celle de quelques-uns de leurs délégués dans la Vendée ?

» Vouloient-ils tendre des pièges , . . . . . c'est ce qu'on ignore ; mais cette violation des plus saints engagements , déshonorante pour toutes les nations , avilissoit les français. Elle étoit faite pour nous donner auprès des étrangers la réputation la plus infâme , et imprimer sur notre révolution une tache ineffaçable ; il paroît cependant clair qu'on promit à Charrette , Stofflet et Cormatin , plus qu'on ne vouloit et ne pouvoit leur tenir , et qu'à l'approche du dénouement on voulut voiler la trahison qu'on leur pareroit par les apparences de la modération et d'une vengeance légitime et forcée.

» Une lettre produite au procès de Cormatin , dévoile cet odieux manège , et prouve que le comité de salut public qui n'avoit pas su faire la loi aux rebelles , vouloit leur supposer des torts depuis la pacification , pour s'assurer de leurs personnes et sauver sa réputation. »

Nota bene que le journal dont nous tirons ce curieux paragraphe , étoit naguère payé par le gouvernement ; Dupont de Nemours prétend même qu'il l'est encore , et qui plus est en numéraire , dont , pour être patriote excessif , on n'est pas moins friand. Comme tout mauvais cas estreniable , le journaliste le nie , et l'équité veut qu'on l'en croie jusqu'à la preuve contraire. Quelques-uns cependant s'obstinent à soutenir que du salaire de certains journalistes , on n'a supprimé que le scandale de l'authenticité. Est-ce médisance ou calomnie ?

On assure que le magnifique diamant du garde-meuble , nommé *le Régent* , vient d'être envoyé ces jours derniers en Prusse , pour payer dix mille chevaux que nous y avons achetés.

Le directoire exécutif vient de déclarer que les séances des corps administratifs n'étoient pas nécessairement publiques , puisque la constitution ne prononçoit rien à cet égard.

NOUVEAUTÉ.

Tonnéids ou Tonnéade.

*La Doliomachie ou la guerre du Fonneau* , poème comique. A Argencourt , Pan 70. de la métamorphose des francs.

Se donne

Chez Donnebach , Koenig et Gai , à raison d'une piécette nationale de trente sols ou cinq-cent liv. républicains. Se vend aussi chez Leclere , imprimeur-libraire , rue Saint-Martin , n°. 89 ; et chez H. Nauville , commissionnaire en librairie , rue de l'Arbre-Sec , n°. 16 , pour 36 sols ou 500 liv.

Ce poème , orné de belles vignettes , très-bien imprimé sur du beau papier , est d'un ex-chanoine de Strasbourg. Il est accompagné de notes , de préfaces et de post-faces , etc.

**CORPS LÉGISLATIF.**  
**CONSEIL DES CINQ-CENTS.**

Présidence de CRASSOUS ( de l'Hérault. )

Séance du 5 floréal.

Il est midi : Le conseil n'est composé que d'un petit nombre de membres ; arrive un messenger d'état, porteur de dépêches importantes. En l'absence de Crassous, Doucet occupe le fauteuil : il fait donner lecture du message.

En voici la teneur :  
Citoyens législateurs, le combat de Montenotte n'étoit que le prélude des succès éclatans que devoit obtenir l'invincible armée d'Italie. Aujourd'hui nous vous annonçons la victoire décisive et à jamais mémorable, remportée par nos troupes à Monte-Millesimo. L'ennemi a perdu 10 mille 500 hommes, dont 8 mille ont été faits prisonniers. Nous avons pris 40 pièces de canon de bataille, tous les mulets et les caissons ; 15 drapeaux, ainsi que les bagages et les magasins.

L'armée républicaine a fait des prodiges de valeur ; généraux, officiers et soldats se sont montrés dignes du nom français. Réduits à une pénurie que tous les efforts du gouvernement n'avoient pu faire disparaître, ils se sont, par des moyens inouis et inconnus, mis en état d'attaquer l'ennemi avec la dernière vigueur, et ils ont jetté dans ses rangs l'épouvante et la désorganisation. Les généraux Menars, Massena, Laharpe, Cerioni et Imbert, ont été blessés en sautant dans les retranchemens ennemis.

Le général austro-sarde, Proveyra, a été fait prisonnier. Des corps et des régimens entiers ont suivi son exemple, et se sont rendus aux français.

Vous déclarerez, sans doute, que la brave armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie.

Plusieurs membres : Oui, oui ; aux voix ! aux voix !

Savary : Les armées de la république ne tromperont point votre attente. Vous avez espéré qu'elles forceroient à la paix les puissances coalisées ; votre espoir ne sera point déçu. Nos ennemis vouloient vous engager à une paix honteuse, telle que les anglais eux-mêmes vous l'ont proposée ; mais l'armée de Sambre et Meuse marchera sur les traces de celle d'Italie ; vous trouverez dans la force de vos armes, ce que la justice n'a pu vous procurer encore, une paix glorieuse et solide.

Je demande que le conseil déclare que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie ; et que le message du directoire sera imprimé, affiché, et envoyé à toutes les administrations. — Adopté avec urgence.

Desfermont : La commission des finances, en vous proposant de fixer la forme des mandats, a oublié de vous parler du type qu'ils doivent avoir. Cependant la constitution porte formellement que c'est au corps législatif seul qu'appartient le droit de déterminer le type et la valeur des monnoies ; en conséquence, et pour réparer cet oubli, la commission vous propose la résolution suivante :

Le type des mandats sera formé de deux timbres secs, dont le premier représentera un citoyen recevant la

monnoie républicaine des mains de Minerve, qui soule aux pieds le flambeau de la Discorde.

Le second timbre représentera une Cérès, associant à ses travaux un citoyen, qui lui donne en échange d'un épi, la nouvelle monnoie républicaine.

Cette résolution est adoptée avec urgence.

Pastoret fait un rapport sur un message du directoire, qui demandoit au conseil une loi contre la tentative du vol et autres crimes. Il propose un projet de résolution, dont le conseil ordonne l'impression et reconnoît l'urgence. Il porte que toute tentative de crime, manifestée par des actes antérieurs, et suivie d'un commencement d'exécution, sera punie comme le crime lui-même, si elle n'a été suspendue que par des circonstances fortuites, indépendantes de la volonté du prévenu.

Séance levée.

**CONSEIL DES ANCIENS.**

Présidence de LECOULTEUX - CANTELEUX.

Séance du 4 floréal.

On fait lecture de quatre résolutions envoyées par le conseil des cinq-cents.

Les deux premières annullent, comme illégales, des élections faites dans les départemens de la Creuse et du Cher, et sont renvoyées à l'examen de commissions spéciales.

La troisième concernant l'établissement d'un quatrième tribunal de police correctionnelle pour le département des Landes, est approuvée sans discussion.

La quatrième concernant les notaires publics, est renvoyée à l'examen d'une commission composée des citoyens Alphonse, Cornillau et Castillon.

Dupont fait, au nom d'une commission, le rapport sur la résolution relative aux douanes. Il commence par exposer son opinion contre le système des douanes en général. Il les regarde comme un moyen que les nations emploient pour se nuire réciproquement. Elles se font la guerre, dit-il, avec des impôts ; lorsqu'elles cessent de se la faire avec des canons. Il faut, au reste, ajoute-t-il, que l'artillerie des domaines tourne le moins possible contre les progrès de l'agriculture et du commerce. La résolution soumise à l'examen de votre commission, lui a paru, dans toutes ses dispositions, conformes aux bons principes de la législation des domaines : loin d'ajouter aux inconvéniens nécessairement attachés à ce genre d'impôt, elle tend, au contraire, à les atténuer.

L'orateur conclut en proposant au conseil de l'approuver.

Le conseil l'approuve, après avoir adopté l'acte d'urgence.

On procède au renouvellement de la commission d'inspection ; les nouveaux membres sont, les citoyens Meillan, Mazade, Detorey, Cremers et Barbé-Marbois.